

DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET

SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES

SMI N°04/PDSR/SBQC/2021

PAYS : GUINEE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE SECTEUR ROUTIER (PDSR)

No de Prêt/Crédit/Don : **IDA-V3540**

Termes de référence pour le recrutement d'une firme pour élaborer l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) de la construction et du bitumage de la route Kankan-Kerouane – Beyla – Sinko - frontiere Côte d'Ivoire.

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): **GN-PDSR-215023-CS-QCBS**

La République de Guinée/Ministère des travaux publics a reçu a demandé un financement à la Banque mondiale pour couvrir les couts du Projet de Développement de Secteur Routier (PDSR), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce *don* pour effectuer des paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus aux adresses indiquées ci-dessous : fatimkaba@gmail.com, oumarocamar@gmail.com et contenfam52@yahoo.fr.

L'Unité de Coordination du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- (i) Expérience générale : 25 à 30 points
- (ii) Expériences similaires : 55 à 60 points ; et
- (iii) Organisation et documents administratifs : 10 points.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et aout 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt (*informations sur le conflit d'intérêt spécifique à la mission conformément au paragraphe 3.17 du Règlement, si applicable*) :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients. Ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions. Les consultants ne peuvent être engagées dans les circonstances énoncées ci-après :

b. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des services de consultants pour la préparation ou l'exécution d'un contrat (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou

indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou des Fournir des services Autres que des Services de consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction.

c. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui, par sa nature, crée s missions

d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'emprunteur, de l'organisme de l'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

- de la préparation des termes de référence de la mission ;
- du processus de sélection pour le contrat ; ou
- de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, saufs le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode **Sélection basée sur la qualité et Coût (SBQC)** telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Du lundi au vendredi à Immeuble Kalinko, Bloc A, 4^{ème} étage, appartement B2, Quartier Cité Ministérielle, Corniche nord Commune : Dixinn de 9 heures à 16h30.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées par courrier électronique soumission.pmcr@gmail.com au plus tard le **08 avril 2021 à 16 h30 (heure locale)**. L'objet de l'email doit porter la mention : **SMI N°04 /PDSR/SBQC/2021 « Services d'un consultant (firme) pour élaborer l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) de la construction et du bitumage de la route Kankan-Kerouane – Beyla – Sinko - frontière Côte d'Ivoire ».**

Les gros fichiers peuvent transmis l'email par lien google drive, we transfert, etc. ou autre.

Unité de Coordination du Projet de Mobilité et de Connectivité Rurales (PMCR)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du PMCR

Tél : +224 621 972 614

Fait à Conakry, le 19 mars 2021



M. Famara
Dr N. Famara CONTE
Le Coordonnateur du PMCR